



montpellier.fr

---

## Demande de Certificat de vie

---

Le certificat de vie est un document délivré par la commune qui atteste que la personne qui se présente est bien en vie. Ce document est généralement demandé pour confirmer le bénéfice d'une pension de retraite ou de réversion.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins d'un an.

**Cette démarche ne peut être délivrée que pour les Montpelliérains.**